

Formation des formatrices et formateurs d'adultes

Informations et directives du secrétariat FFA

2025 | 01

1. Examen final du brevet fédéral 2024	2
1.1 Inscription et processus d'examen	2
1.2 Examen écrit, dossier de développement des compétences	2
1.2.1 Volume du dossier de développement des compétences et de l'annexe	2
1.2.2 Sources	2
1.3 Examen oral	3
1.3.1 Présentation : Bring Your Own Device (BYOD)	3
1.3.2 Entretien de réflexion	3
1.4 Communication du résultat de l'examen	3
1.5 Examens en Suisse romande et au Tessin	3
1.6 Préparation à l'examen	4
1.7 Procédure en cas d'échec	4
2. Révision du diplôme fédéral de responsable de formation	4
2.1 Examen professionnel supérieur (EPS) selon le nouveau règlement d'examen	4
2.2 Examen professionnel supérieur (EPS) selon le règlement d'examen 2012	4
3. Certificats FSEA et modules de niveaux I & II	5
3.1 Frais d'enregistrement des certificats CHF 90.- à partir du 01.01.2025	5
3.2 Admissions sans certificat du degré secondaire II	5
3.2.1 Niveau I, certificats FSEA	5
3.2.2 Niveau II, brevet fédéral de formatrice/formateur	5
3.3 Délais pour les offres	5
3.4 Attestation de supervision pour l'admission à la vérification centralisée	6
4. Informations sur les différents descriptifs des modules	6
4.1 Modèle de temps d'apprentissage des modules FFA, Blended Learning	6
4.2 L'IA dans le module de formation continue numérique	6
4.3 Les modules de raccordement remplacent les passerelles	7
5. Journée d'échanges FFA	7
5.1 Journée d'échanges 2025 - save the date	7
6. Recherche d'expertes et d'experts aux examens	7
7. Recommandations et actualités	7
7.1 Dualstark, journée d'échange d'expériences	7
7.2 Education Permanente	8
7.3 Recherche de cours FFA sur alice.ch	8
7.4 Newsletter de la FSEA	8

1. Examen final du brevet fédéral 2024

Nous avons déjà pu organiser trois sessions de l'examen final du nouveau brevet de formatrice/formateur. Nous tirons de ces expériences des conclusions très positives. Comme toujours, lorsque de nouveaux produits sont développés, nous passons par des étapes d'amélioration de la qualité. Nous sommes ravis de partager avec vous les enseignements tirés des précédentes sessions.

1.1 Inscription et processus d'examen

Comme nous l'avons déjà communiqué dans le dernier mailing d'information ([2024/03, du 22.10.2024](#)), l'inscription à l'examen se fait via la plateforme d'examen. Les réactions des candidat-e-s à cette procédure d'inscription ont été très positives. L'application est intuitive et les candidat-e-s s'y retrouvent facilement.

Ces deux étapes du processus

- "Soumettre la demande d'inscription de manière définitive" et
- "Déposer le dossier de développement des compétences de manière définitive"

sont confirmées par courriel. Les personnes qui ne reçoivent pas de confirmation doivent vérifier si les étapes du processus ont été achevées en cliquant sur les boutons correspondants. Le dossier de développement des compétences ne peut être envoyé que jusqu'à la date limite de remise du cycle d'examen concerné. Après cette date, il n'est plus possible de le télécharger. Si un dossier de développement des compétences n'est pas remis dans les délais, l'examen est considéré comme non réussi, sauf s'il existe une raison excusable au sens du chiffre 4.22 du [règlement d'examen](#).

1.2 Examen écrit, dossier de développement des compétences

Nous avons mis à jour la [description de l'examen final et énoncé de l'épreuve](#). Le nombre de critères d'évaluation a notamment été réduit. Sur la base des expériences faites lors des premières sessions, nous mettons en évidence certains points du document lié. Ceux-ci doivent être respectés pour que l'examen final soit réussi :

1.2.1 Volume du dossier de développement des compétences et de l'annexe

Le volume du dossier de développement des compétences est de 16'000 signes au minimum et de 23'000 signes au maximum, espaces compris. La page de titre, la table des matières et des sources ainsi que la signature ne font pas partie des signes. De même, les preuves, justificatifs et exemples dans les tâches sont exclus du nombre de signes.

Annexe : les annexes soigneusement sélectionnées représentent **au maximum** la moitié du dossier de développement des compétences.

1.2.2 Sources

Au niveau du brevet, une sélection de littérature spécialisée ou standard est attendue. Il s'agit de comprendre les tenants et aboutissants et d'être en mesure de démontrer les liens de cause à effet. Le renvoi aux scripts des cours préparatoires comme seule source ne suffit pas.

1.3 Examen oral

La forme de l'examen oral a très bien fonctionné. Les informations ont été prises en compte, les consignes figurant dans l'énoncé de l'épreuve (voir également [la description de l'examen final et l'énoncé de l'épreuve](#)) ont été largement respectées et mises en œuvre. Nous soulignons également certains points concernant l'examen oral :

1.3.1 Présentation : Bring Your Own Device (BYOD)

Ceux qui souhaitent utiliser une présentation PowerPoint doivent apporter leur propre ordinateur portable. Des vidéoprojecteurs sont disponibles, ainsi que des adaptateurs. Il est toutefois recommandé d'apporter son propre adaptateur pour HDMI si l'ordinateur portable ne dispose pas d'une telle connexion. Les candidats sont également responsables de tout appareil de remplacement éventuellement nécessaire.

1.3.2 Entretien de réflexion

L'entretien de réflexion n'est pas une évaluation des connaissances. Néanmoins, les candidat-e-s doivent être en mesure d'expliquer des modèles présentés dans le dossier de développement des compétences dans le contexte de leur activité de formatrice/formateur.

En ce qui concerne le langage technique, il convient d'utiliser les termes généralement établis et de ne pas les remplacer par des descriptions ou des désignations personnelles. Exemples : Hétérogénéité, diversité ou encore justification didactique. Le [profil de qualification](#) offre une orientation supplémentaire en ce qui concerne le langage technique.

La réflexion est l'une des compétences clés des formatrices et formateurs. L'auto-évaluation doit donc porter sur les points forts et les points faibles, ainsi que sur le potentiel de développement.

1.4 Communication du résultat de l'examen

Dès que les résultats d'examen sont disponibles, les candidat-e-s reçoivent un courriel. Les résultats et les autres documents (certificat, décision d'examen et flyer d'information du SEFRI pour la demande de subventions fédérales) peuvent être téléchargés à partir de la plateforme d'examen via le login individuel.

1.5 Examens en Suisse romande et au Tessin

Fin 2024, nous avons été informés par le SEFRI qu'aucun examen en ligne ne pourrait être organisé jusqu'à nouvel ordre. Jusqu'à cette date, le nouvel examen du brevet fédéral de formatrice/formateur était considéré comme très approprié pour servir de pilote à ce setting d'examen. La FSEA poursuit toujours l'objectif d'organiser la partie orale de l'examen final du brevet fédéral de formatrice/formateur sous la forme d'une réunion en ligne, mais les examens seront organisés physiquement jusqu'à nouvel avis.

Quatre fois par an, des sessions d'examen dans les trois langues nationales sont organisées de manière centralisée à Zurich. A partir du second semestre 2026, des examens supplémentaires pour les francophones auront lieu en Suisse romande à l'une des quatre dates d'examen. A partir de 2027, il est prévu de faire de même pour les italophones au Tessin.

1.6 Préparation à l'examen

Au cours de la révision, nous avons informé par différents canaux que le travail avec le profil de qualification ferait partie de l'examen. Comme indiqué dans les descriptions de modules sous "Portfolio de compétences", le profil de qualification doit déjà être utilisé pendant les formations. Conformément à la devise FFA - "De la pratique pour la pratique" - il est judicieux de partir de la réalité quotidienne des candidat-e-s. Les candidat-e-s doivent d'abord décrire ou dépeindre des situations et des actions issues de leur quotidien en tant que formatrice/formateur. Elles/ils doivent ensuite réfléchir à la manière dont cette réalité quotidienne est représentée dans le profil de qualification et aux liens supplémentaires qui peuvent être établis. Le travail avec des compétences opérationnelles concrètes doit être exercé.

L'examen final est individuel. Il n'est donc pas très utile de travailler avec des catalogues de questions.

1.7 Procédure en cas d'échec

Si, malgré un engagement total et une bonne préparation, la candidate/le candidat ne réussit pas du premier coup et qu'un résultat d'examen négatif doit être prononcé, nous lui recommandons de consulter son dossier. Pour cela, elle/il doit prendre contact avec le secrétariat FFA. Cf. directives relatives au règlement d'examen, point 4.9.

2. Révision du diplôme fédéral de responsable de formation

2.1 Examen professionnel supérieur (EPS) selon le nouveau règlement d'examen

Le règlement d'examen pour le diplôme fédéral de responsable de formation a été publié dans la Feuille fédérale le 3 juin 2025. Le nouveau règlement d'examen entrera en vigueur à la date de son approbation.

L'examen professionnel supérieur (EPS) selon le nouveau règlement d'examen sera organisé pour la première fois le 29 janvier 2026.

Désormais, il est possible de justifier simultanément le niveau du brevet fédéral et le niveau des modules de diplôme avec des qualifications ou des formations équivalentes pour l'admission. Jusqu'à présent, seul le brevet fédéral ou les modules de diplôme pouvaient être remplacés par une demande « sur dossier ».

Les candidat-e-s peuvent s'inscrire au nouvel examen jusqu'au 21 août 2025.

2.2 Examen professionnel supérieur (EPS) selon le règlement d'examen 2012

L'examen professionnel supérieur selon l'ancien règlement d'examen a eu lieu pour la dernière fois en novembre 2024. Les candidat-e-s qui doivent repasser au moins une partie de l'examen peuvent encore le faire en novembre 2025. Une ou deux sessions de répétition

supplémentaires seront proposées jusqu'en novembre 2026 au plus tard, sous réserve d'inscriptions.
Les candidat-e-s intéressé-e-s doivent s'annoncer auprès du secrétariat FFA de Zurich.

3. Certificats FSEA et modules de niveaux I & II

3.1 Frais d'enregistrement des certificats CHF 90.- à partir du 01.01.2025

Dans un mailing d'information précédent ([2023/01](#)), nous avons informé qu'à partir du 01.01.2025, les frais d'enregistrement des certificats augmenteraient. En conséquence, ce point a également été adapté dans le contrat. Désormais, chaque certificat FSEA sera facturé CHF 90.-, au lieu de CHF 60.- jusqu'à présent. La date d'émission du certificat est déterminante pour le montant des frais.

3.2 Admissions sans certificat du degré secondaire II

Nous recevons parfois des demandes de personnes et d'institutions sur la manière de procéder en cas d'absence de certificat du degré secondaire II. C'est avec plaisir que nous expliquons ici comment cela est réglé.

3.2.1 Niveau I, certificats FSEA

Aucun certificat du degré secondaire II n'est requis pour suivre un module du niveau I du système modulaire FFA, à savoir les modules "Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes" (CF-AF) et "Accompagner individuellement des adultes dans un apprentissage" (CF-AI).

3.2.2 Niveau II, brevet fédéral de formatrice/formateur

Pour être admis à l'examen final du brevet de formatrice/formateur, il faut être titulaire d'un certificat du degré secondaire II ou d'une qualification équivalente. Cf. [règlement d'examen](#), ch. 3.31 a)

Nous vous prions de recommander vivement aux personnes qui ne disposent pas d'une attestation fédérale de formation professionnelle ou d'un certificat de maturité de contacter le secrétariat FFA avant de suivre les modules du niveau II. Nous vérifierons si une équivalence peut être prononcée pour le parcours de formation présenté. Une attestation d'équivalence délivrée par le secrétariat FFA doit finalement être jointe à la demande d'admission à l'examen final.

3.3 Délais pour les offres

Dans le mailing d'information [2022/02](#)(point 2), nous avons communiqué les délais jusqu'auxquels les modules des niveaux I et II pouvaient être réalisés au plus tard selon les anciennes directives. Nous avons alors supposé que le processus d'approbation serait plus

rapide. Au total, la révision du brevet a duré au moins un an de plus que prévu initialement. Nous sommes par conséquent également conciliants avec la transition de l'ancien au nouveau système. Les modules conformes aux anciennes prescriptions doivent être terminés dans le courant de l'année 2026 (communiqué jusqu'à présent : fin 2025). La dernière possibilité d'inscription à l'examen selon le règlement d'examen 2013 (brevet 2015) est toujours fixée à fin 2028. Ce délai est fixé dans le règlement d'examen et ne peut pas être prolongé.

3.4 Attestation de supervision pour l'admission à la vérification centralisée

Nous recevons parfois des demandes de personnes qui doivent encore suivre la supervision pour être admises à la vérification centralisée (BF 2015). Il n'existe plus d'offres sur le marché conformes aux anciennes dispositions.

Les personnes concernées peuvent suivre la supervision dans le cadre du module transversal (BF-MTV) (cf. [règles transitoires](#)). L'attestation de supervision répond aux exigences et suffit pour la demande d'admission. Il n'est pas nécessaire de fournir le certificat modulaire.

4. Informations sur les différents descriptifs des modules

4.1 Modèle de temps d'apprentissage des modules FFA, Blended Learning

Avec la révision du système modulaire FFA, nous avons fixé dans tous les modules, à une exception près, un temps minimum d'apprentissage en contact qui doit être effectué en ligne. Le contexte de cette exigence est que l'ensemble du module et du temps d'apprentissage doit être mis en œuvre selon un concept d'apprentissage mixte (blended learning). Les modules FFA sont conçus selon une approche didactique à deux niveaux, c'est-à-dire que les participants expérimentent et réfléchissent à ce qu'ils doivent finalement appliquer eux-mêmes dans leur rôle de formatrice/formateur. Les proportions minimales et maximales d'apprentissage "en présentiel" et "à distance" indiquées dans les descriptifs des modules sont obligatoires. Au niveau de l'offre, l'institution détermine si les temps d'apprentissage définis comme "temps d'apprentissage en contact : en présentiel ou à distance" (représenté en pointillés sur le graphique) sont effectués en présence physique ou en ligne. La forme choisie s'applique à l'ensemble du groupe en même temps, le temps d'apprentissage par contact signifie des unités d'apprentissage qui ont lieu de manière synchrone, il s'applique donc à tous les participants.

Ces dernières années, nous avons parfois reçu des demandes d'institutions souhaitant réduire leur temps d'apprentissage à distance. Ces demandes ont toutes été refusées.

4.2 L'IA dans le module de formation continue numérique

Nous avons fondamentalement remanié le descriptif du module de formation continue numérique. Le temps d'apprentissage du module a été réduit et comprend désormais le même temps d'apprentissage que les modules d'approfondissement de niveau II. En particulier, des compétences relatives à l'utilisation de l'IA ont été ajoutées. Le descriptif de module actualisé est disponible sur le site web.

› [Descriptif de module MFC-numérique](#)

4.3 Les modules de raccordement remplacent les passerelles

Dans le mailing d'information du [2024/03](#), nous avons communiqué des modules de raccordement pour certains groupes cibles (p. ex. enseignants, responsables de la formation professionnelle). En outre, nous avons annoncé que pour certains groupes cibles, comme les éducateurs sociaux, la perméabilité devait être établie via le module de développement « accompagnement » (BF-MDA). Après d'autres clarifications et analyses, les commissions du système modulaire FFA (Commission suisse FFA et CAQ) sont arrivées à la conclusion que cette voie ne serait pas poursuivie. Nous travaillons à une solution qui permettrait de prendre en compte de manière adéquate les acquis de formation pertinents.

5. Journée d'échanges FFA

5.1 Journée d'échanges 2025 - save the date

La journée d'échanges aura lieu le mercredi 10.09.2025 à la Welle 7 à Berne. Plus d'informations sont disponibles sur <https://alice.ch/fr/event/journee-ffa-le-nouveau-systeme-modulaire-ffa-bilan-et-perspective/>

Avant cette journée d'échanges, une enquête sera réalisée. Nous vous remercions d'avance de votre participation.

- › [Vers l'enquête](#)

6. Recherche d'expertes et d'experts aux examens

Nous recherchons des expert-e-s supplémentaires pour le nouvel examen final du brevet fédéral de formateur/formatrice. Les personnes intéressées trouveront le profil d'exigences et des informations complémentaires dans l'annonce publiée.

- › [Vers l'annonce d'emploi](#) (en allemand)

7. Recommandations et actualités

7.1 Dualstark, journée d'échange d'expériences

La journée d'échange d'expériences de Dualstark aura lieu le 30.10.2025. Intitulée "Examen axé sur les compétences opérationnelles - entre qualité et ressources", cette journée s'adresse aux organismes responsables, aux institutions de formation et aux formatrices/formateurs de toutes les branches. La journée est organisée en format hybride. Cet événement se déroulera à Zurich.

7.2 Education Permanente

Le dernier numéro de la revue spécialisée Education Permanente (EP) est consacré à la formation continue en entreprise.

- › [EP N° 1, 2025](#)

7.3 Recherche de cours FFA sur alice.ch

La recherche pour les cours FFA a été remaniée. Vous pouvez la tester ici.

- › [Cours modulaires FFA reconnus](#)

7.4 Newsletter de la FSEA

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la newsletter de la FSEA. Une fois par mois, vous recevrez des informations importantes sur la branche de la formation continue. N'hésitez pas à vous y inscrire, si cela n'est pas déjà fait, ou à communiquer le lien à votre entourage professionnel.

- › <https://alice.ch/fr/actualite/newsletter/>

Cordialement,

Christina Jacober
Directrice de la formation des formateurs (FFA)

Zurich, le 9 juillet 2025

Toutes les lettres d'information du secrétariat FFA sont disponibles en format PDF
<https://alice.ch/fr/professionnalisation/prestataires-ffa/information-pour-les-prestataires/>